

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 19 février 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **AGER 022-993/09/BC**

#### **■ Approbation du marché de travaux de confortement du souterrain Notre Dame**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA 002-047/08/BC du 8 février 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert en vue de la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux de confortement du souterrain Notre Dame, durant la période de chômage du canal de Marseille en octobre 2009.

L'appel d'Offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/083 du 28 août 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de la séance du 21 janvier 2009 a retenu l'offre du groupement d'entreprises Deluermoz / Maia Saunier pour un montant estimatif de 199 811,90 euros HT soit 238 975,03 euros TTC.

Le marché est un marché simple à prix unitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés publics.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006 approuvant le Plan Quinquennal Eau 2006/2010,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,
- La délibération DPEA 002-047/08/BC du 8 février 2008 approuvant le lancement de l'appel d'offres ouvert en vue de la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux de confortement du souterrain Notre Dame, durant la période de chômage du canal de Marseille en octobre 2009,
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de procéder au confortement du souterrain Notre Dame, sur le canal de Marseille,
- Qu'il convient d'approuver le marché correspondant et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le marché de travaux relatif au confortement du souterrain Notre Dame dont les pièces constitutives sont annexées, attribué du groupement d'entreprises Deluermoz / Maia Saunier pour un montant estimatif de 199 811,90 euros HT soit 238 975,03 euros TTC.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : 2008/00018 – Nature 231531 – Sous-Politique F160.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
à la Propreté, Traitement des  
Déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une Agglomération Eco-Responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI